

Inscription

Je soussigné(e)

Souhaite inscrire mon enfant : né(e) le

Au séjour suivant (Cocher le séjour) :

	Séjour	Âge	Dates	Familles de Lannilis, Tréglonou et Kernilis : Tarif selon le QF					Familles extérieures
				< 650	651 à 754	755 à 1004	1005 à 1204	>= 1205	
<input type="checkbox"/>	Expédition à Camaret À Camaret-Sur-Mer	5-7 ans	Du 09/07/2026 au 10/07/2026	28.00 €	40.00 €	66.92 €	77.20 €	87.50 €	87.50 €
<input type="checkbox"/>	Aventures au bout du monde À Camaret-Sur-Mer	7-9 ans	Du 13/07/2026 au 17/07/2026	70.00 €	100.00 €	167.30 €	193.00 €	218.75 €	218.75 €
<input type="checkbox"/>	Cap vacances À Camaret-Sur-Mer	9-12 ans	Du 20/07/2026 au 24/07/2026	70.00 €	100.00 €	167.30 €	193.00 €	218.75 €	218.75 €

Réunion d'information

J'ai noté qu'une réunion d'information aura lieu le **samedi 27 juin 2026 à 10h** au centre de loisirs. Ce temps de présentation des séjours permet aux enfants et parents d'en apprendre davantage et d'obtenir des réponses à toutes leurs questions.

Droit à l'image

J'autorise mon enfant à figurer et intervenir gracieusement dans d'éventuelles réalisations vidéo ou photos des séjours, sachant que ces productions ne seront pas diffusées en dehors du groupe d'enfants et de leurs familles.

Organisation du séjour

Je déclare avoir pris connaissance et accepté les modalités d'organisation présentées dans le projet pédagogique du camp qui m'a été communiqué et dans le règlement des camps présenté au verso de cette page.

Lu et approuvé.

Fait à Le

Signature du responsable légal

Règlement des camps

Admissibilité : L'enfant ne doit pas être malade. En cas de maladie contagieuse, les délais d'éviction sont à respecter conformément à la législation en vigueur.

Documents à fournir : Les documents suivants doivent obligatoirement être retournés complets un mois avant le début du séjour. Tout dossier incomplet entraînera l'annulation de l'inscription.

- ✓ Cette fiche d'inscription Camps.
- ✓ Le dossier famille de l'accueil de loisirs.

Équipement à prévoir : La liste complète de l'équipement à prévoir pour le séjour de votre enfant (le « trousseau ») vous sera remise lors de l'inscription.

Paiement : Le paiement du séjour devra être effectué auprès du Trésor Public à réception de la facture du mois d'août.

Argent de poche : L'argent de poche est autorisé sur les camps 7-9 ans et 9-12 ans mais ne peut dépasser dans tous les cas les 20.00 €.

Les nouvelles du séjour : L'équipe d'encadrement envoie généralement des nouvelles aux familles une à trois fois maximum durant le séjour. Il s'agit d'emails groupés rapportant les événements majeurs de la vie du séjour. En cas de difficultés rencontrées avec un enfant, la famille reçoit des nouvelles personnalisées par email ou par téléphone.

Les transports : Tous les déplacements seront assurés en car ou en fourgon par une société de transports ou par l'équipe d'animation dans le respect des règles en vigueur.

Arrivée et départ de l'enfant : Il est demandé aux parents de se présenter avec leur enfant auprès du responsable de l'équipe d'animation afin que celui-ci puisse prendre note de l'arrivée et du départ de chaque enfant. Pendant la durée du séjour, votre enfant est placé sous la responsabilité de la mairie de Lannilis. En conséquence, la visite et la présence de personnes non inscrites (famille, amis...) n'est pas autorisée, sauf en cas de demande particulière validée préalablement par le responsable du séjour, ou en cas d'invitation ponctuelle formulée par l'équipe d'encadrement. Si les parents ne peuvent venir chercher eux-mêmes leur enfant à l'issue du séjour, le nom de la personne habilitée à venir prendre l'enfant doit être transmis à l'équipe d'encadrement.

Assurance : La mairie de Lannilis contracte une assurance en responsabilité civile pour les activités du centre de loisirs auprès de la SMACL. L'attestation d'assurance correspondante peut être librement consultée dans les locaux du Centre de loisirs de Lannilis. Si un enfant venait à blesser l'un de ses camarades ou un membre de l'équipe d'animation, la responsabilité civile des parents qui couvre l'enfant serait engagée.

Objets de valeur : Les bijoux ou objets de valeur sont interdits lors du séjour. La mairie de Lannilis ne pourra être tenue responsable en cas de vol, de dégradation ou de perte.

Accident ou maladie : En cas d'accident, la famille autorise le responsable du séjour à faire pratiquer les interventions chirurgicales et à faire prescrire tout traitement nécessaire à l'état de santé de l'enfant.

Litiges : En cas de litiges pour quelque motif que ce soit avec l'équipe d'encadrement, ou d'observations concernant les conditions d'accueil et d'encadrement de leur enfant, les familles sont invitées à se mettre en relation dans les plus brefs délais avec l'équipe de direction du centre de loisirs de Lannilis.

Un service proposé par



Centre de Loisirs de Lannilis

Maison de l'enfance - St Sébastien 29870 LANNILIS

02.98.37.21.27. | centredeloisirs@lannilis.bzh | www.clsh-lannilis.com